



Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation :
16 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice :
29
présents ou représentés :
28

Etaient présents :

Sylviane LAI, Maire, Marie-Jeanne MARC, première adjointe, Laurent ABASQ, Maire délégué de Guipronvel, Véronique PROVOST, Maire déléguée de Milizac, Jean-Christophe PICART, Florence PHILIP, Arnaud QUEMENEUR, Gaëlle AUFFRET, Adjoints au Maire, Erwan APPERY, Stéphane BEGOC, Patrice BLEUNVEN, Nathalie DERRIEN, Gwenn DESPLANCHE, Myriam HERVE, Erwan LANDURE, Fanny LE SAINT, Eric PALLIER, Anne-Lise PRIGENT, Danielle SANJOSE, Erwan GAGNON, Agnès KERBRAT, Céline LAMOUR, Véronique DE POULPIQUET, Jean TUARZE Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Alain CHARLES, pouvoir à Gaëlle AUFFRET
Anthony MINOC, pouvoir à Jean-Christophe PICART
Clotilde LE GOFF, pouvoir à Marie-Jeanne MARC
Jean-Pierre LANDURE, pouvoir à Véronique PROVOST
Michel LABBE

Secrétaire de séance : Patrice BLEUNVEN

26.09.28.14 SCOLAIRE & CULTURE – ORCHESTRE A L'ECOLE

Pays d'Iroise communauté s'est engagée, à travers l'école de musique communautaire (EMI), à soutenir et développer l'enseignement musical sur le territoire, répondant à un objectif de déploiement territorial et de proximité.

Pour y parvenir, l'école de musique communautaire propose notamment un projet d'orchestre à l'école qui vise à :

- rendre la musique accessible à tous en privilégiant le milieu scolaire et les territoires (ruraux notamment) éloignés de l'offre culturelle. Ce type d'orchestre a un impact direct sur le comportement citoyen et est facteur de réussite scolaire comme cela a été démontré dans plusieurs études. De plus, c'est un vecteur de sensibilisation culturelle et d'attraction vers la pratique musicale ;
- tisser du lien entre l'école et les habitants grâce à la musique. Ce projet permet d'attirer de nouveaux élèves et de proposer des actions de sensibilisation à toute la population ;
- produire un modèle qui servira à réformer l'enseignement musical au sein de l'EMI avec des cours collectifs instrumentaux dès la première année d'apprentissage, en permettant d'envisager une nouvelle approche intéressante sur le plan pédagogique (dynamique de projet, dynamique de groupe) avec un taux d'encadrement plus élevé par enseignant.

Concrètement, 3 enseignants spécialisés viendraient apprendre aux élèves de l'école Marcel Aymé la pratique des instruments suivants : guitare, basse, percussions, batterie et chant en pédagogie de groupe. Seraient concernés les élèves de CE2 la première année, CM1 la deuxième et CM2 la troisième année. L'ensemble du dispositif est régi par le projet de convention ci-jointe.

La participation communale, en cours de discussion, pour un total de 3 ans serait inférieur à 7000 €, soit moins de 2500 € par an en moyenne, compte-tenu des autres financements (association Orchestre à l'école, département du Finistère, Pays d'Iroise Communauté ...).

Vu l'avis de la commission des finances, de la commission scolaire et de la commission culturelle, il vous est proposé de donner délégation à Mme le Maire pour établir et signer une convention triennale de partenariat en matière d'orchestre à l'école pour les années scolaires 2026-27, 2027-28 et 2028-29 sur la base des éléments présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les dispositions décrites ci-dessus à l'unanimité.

MILIZAC-GUIPRONVEL, le 28 septembre 2026

LE MAIRE

Sylviane LAI